

## « OFFRE INDIVIDUELLE DE TRAVAIL AU NOIR : APPROCHE MICRO-ECONOMETRIQUE »

Nadia Joubert

Le travail au noir a de nombreuses implications, tant en termes d'efficacité des politiques économiques qu'en termes de justice et de cohésion sociale. Il pose, de façon cruciale, la question du rôle de l'Etat et de l'impact de son action sur l'incitation au travail. Ce phénomène est, en outre, doté d'une étonnante capacité à traverser les siècles et les frontières, de sorte qu'il paraît difficile d'en discerner les causes réelles. L'offre individuelle de travail au noir ouvre alors un vaste champ de recherche. Mais, si plusieurs pistes ont été abordées dans la littérature, nombre d'entre elles sont restées largement inexplorées. En particulier, très peu d'études économétriques ont pu être réalisées en raison d'un manque de données individuelles sur le sujet. La présente thèse propose, en conséquence, d'approfondir trois axes de recherche spécifiques.

Afin de répondre à ces enjeux, nos travaux s'appuient sur l'enquête de Fortin *et al.* (1996), consacrée aux « incidences et perceptions de la fiscalité au Québec » et construite dans le but précis d'estimer des modèles d'offre de travail au noir.

Le *chapitre 1* permet de définir précisément le concept de travail au noir et de le situer dans le cadre plus large de l'économie souterraine. L'analyse des diverses méthodes d'évaluation de la fraude démontre ainsi que les écarts d'estimation constatés relèvent de conceptions et d'objectifs sensiblement différents. Par ailleurs, les systèmes d'imposition et les transferts sociaux, alloués sous conditions de ressources, génèrent une désincitation au travail officiel et renforcent l'attrait du marché noir. Néanmoins, les résultats de l'enquête réalisée auprès de ménages québécois suggèrent que le travail au noir n'est pas aussi répandu qu'on ne le suppose habituellement puisqu'il ne concerne que 4.65% de la population active. Ce constat amène alors à penser que plusieurs facteurs dissuadent les individus d'exercer une activité souterraine.

L'objectif de la thèse est donc de comprendre, non pas pourquoi les individus travaillent au noir, mais pourquoi tous les individus ne travaillent pas au noir. Plusieurs raisons sont avancées. Chacune renvoie à un déterminant de l'offre de travail au noir et fera l'objet d'un chapitre. Dans chacun d'entre eux, un modèle théorique est développé, puis estimé économétriquement.

Le *chapitre 2* envisage la présence éventuelle de coûts fixes à l'entrée sur le marché noir. Ceux-ci occasionneraient une perte d'utilité à l'individu dès lors qu'il participerait à l'économie souterraine et ils pourraient expliquer le rejet apparemment irrationnel des revenus générés par le travail au noir. La présence de tels coûts a été démontrée sur le marché officiel notamment pour les femmes. Mais, elle n'a pas été explicitement envisagée dans le cas du travail au noir.

Le *chapitre 3* examine le rôle de la fiscalité et des dispositifs de répression de la fraude dans le choix de l'activité officielle et/ou souterraine. Mais, plutôt que d'exploiter les chiffres officiels des services fiscaux, nous privilégions les perceptions subjectives des individus quant au caractère plus ou moins identifiable de leurs agissements et quant aux moyens mis en œuvre par les autorités pour détecter la fraude. Il est, en effet, fort probable que les décisions individuelles sont davantage fondées sur une évaluation subjective que sur une connaissance précise de ces éléments. L'approche développée dans ce chapitre et dans le chapitre précédent intègre, par ailleurs, une variable subjective d'évaluation de la proportion des travailleurs au noir dans l'entourage. Ces chapitres constituent ainsi les premières tentatives d'appréhension des comportements interdépendants sur le marché noir.

Enfin, le *chapitre 4* prolonge l'analyse en posant la question du rôle des considérations psychologiques et sociales dans l'offre de travail au noir. Des éléments aussi variés que l'obligation morale de respecter les lois, les sentiments de culpabilité ou de honte associés à un acte répréhensible ou la crainte d'un ostracisme social peuvent expliquer les décisions individuelles en matière de fraude. Tout comme les autorités fiscales peuvent imposer des pénalités, la société peut exposer le travailleur au noir à l'opprobre social. Selon le degré de tolérance du travail au noir et son ampleur, un individu identifié en tant que fraudeur peut souffrir d'une certaine forme de disgrâce auprès des autres membres de la société. Les conséquences psychologiques et sociales de la découverte d'une activité frauduleuse, ou d'une complicité de fraude, peuvent se révéler considérables dès lors que les normes sociales sont celles du respect des lois. Mais, un comportement pourtant contraire à la loi peut également faire office de norme au sein d'un réseau plus limité. La prolifération du travail au noir rend la fraude coutumière, de sorte que les interactions sociales peuvent également être génératrices de pratiques de fraude. En conséquence, les normes sociales agissent autant pour limiter l'ampleur du travail au noir que pour renforcer le phénomène. Ce chapitre constitue, de ce point de vue, une première étude structurelle de l'impact des considérations psychologiques et sociales dans le choix de l'activité officielle et/ou souterraine.

Les *principaux enseignements* de nos travaux sont les suivants. En premier lieu, nos résultats corroborent l'existence de coûts fixes importants sur le marché noir. Ils représentent près du tiers des revenus potentiels des non-participants. En revanche, ces coûts sont plus modérés pour les travailleurs au noir puisqu'ils ne représentent que 6% de leurs revenus annuels dissimulés. Les non-participants à l'économie souterraine ont donc choisi de ne pas travailler au noir parce qu'ils sont confrontés à des coûts excessivement plus élevés que les participants, ce qui tend à démontrer que certaines professions offrent davantage de possibilités de fraude que d'autres.

En second lieu, la fiscalité joue un rôle décisif dans le choix de l'activité. L'accroissement des prélèvements fiscaux incite, en effet, à travailler au noir. En revanche, les dispositifs de répression de la fraude manquent cruellement de crédibilité et s'avèrent peu efficaces.

En troisième lieu, nos résultats témoignent d'une moindre participation à l'économie souterraine des femmes, ce qui corrobore l'idée selon laquelle elles ont une aversion au risque plus élevée que les hommes. En conséquence, elles ne fraudent pas ou peu. Mais, la raison de leur comportement tient essentiellement à la crainte de sanctions financières. En effet, elles ne semblent pas influencées par les considérations morales dans leur décision de travailler au noir. Les politiques traditionnelles de lutte contre la fraude, telles que définies par les mesures répressives, trouvent ici leur justification. Toutefois, cette relative insensibilité des femmes aux pressions sociales doit s'interpréter en termes relatifs, i.e. comparativement aux hommes. En effet, la reconnaissance sociale des hommes est encore fortement conditionnée par leur statut professionnel. De ce fait, ils ont davantage besoin d'un emploi qu'ils puissent afficher ouvertement et sont plus sensibles à la pression sociale que les femmes dans le choix de leur activité professionnelle.

Les personnes les plus jeunes paraissent également très sensibles à la menace d'ostracisme. La peur de punitions d'ordre social est alors un facteur dissuasif de la participation à l'économie souterraine, particulièrement adapté à cette catégorie de la population. Ce résultat atteste du rôle déterminant des normes sociales dans l'offre de travail au noir. Mais, il démontre surtout qu'en affectant directement et efficacement les individus majoritairement présents sur le marché noir, les normes sociales représentent un instrument politique potentiellement décisif pour limiter les pratiques frauduleuses.

En quatrième lieu, l'influence de l'entourage apparaît cruciale dans la décision de travailler au noir. Elle conditionne fortement le choix de l'activité, mais également son volume horaire. Le jugement moral porté sur l'activité souterraine, l'approbation des proches et

la conviction d'un phénomène très répandu dans la société renforcent l'attrait du marché noir. Un milieu constitué de nombreux travailleurs au noir a donc tendance à inciter ses membres à exercer le même type d'activités et, par un effet de réseau, conduit à la fois à l'accroissement des opportunités d'emplois sur ce marché et à la levée d'éventuelles réticences à l'égard des activités souterraines.

Enfin, l'un des résultats marquants de nos estimations est l'absence de différence de salaires entre les hommes et les femmes dans l'économie souterraine. Alors que les femmes bénéficient généralement de rémunérations inférieures sur le marché officiel, elles ne semblent pas souffrir de discrimination salariale sur le marché noir.

En définitive, l'énigme à résoudre en matière de travail au noir n'est pas de déterminer pourquoi les individus exercent une telle activité, mais plutôt pourquoi ils ne le font pas. La réponse à cette interrogation nous apporte, en retour, un éclairage sur la manière de lutter efficacement contre le phénomène. En effet, les dispositifs de contrôle et de répression ont une certaine efficacité, mais ils ne peuvent à eux seuls expliquer que l'immense majorité de la population active se conforme à la loi. La décision d'exercer une activité souterraine est, en fait, fortement influencée par des considérations psychologiques et sociales. Les normes prévalant dans la société, l'attitude plus ou moins laxiste des autorités fiscales envers les fraudeurs et, de façon générale, les perceptions subjectives des individus quant à ces éléments, sont des facteurs potentiellement décisifs pour dissuader la fraude. Le défi auquel sont confrontés les pouvoirs publics est dès lors de parvenir à agir de façon appropriée sur de tels facteurs psychologiques et sociaux.

Les *implications en termes de politique économique* de nos résultats sont particulièrement importantes. L'objectif de la présente thèse était certes de contribuer à enrichir la connaissance des déterminants de la fraude, mais elle se doit également d'aider à la réflexion et à l'élaboration de mesures gouvernementales appropriées.

Nos travaux de recherche ont permis de révéler deux axes d'interventions politiques éventuels. Le premier axe concerne les individus dans leur décision de participer ou non à l'économie souterraine, le second axe vise davantage les individus déjà présents sur ce marché et pour lesquels, non seulement des effets de réseau importants sont en action, mais une certaine expertise dans la dissimulation de la fraude s'est développée. Diverses mesures peuvent ainsi être envisagées afin de dissuader les individus d'entrer sur le marché noir. Elles devront être menées conjointement à d'autres dispositifs orientés vers les travailleurs agissant régulièrement au noir. En effet, les politiques de lutte contre la fraude manquent de crédibilité auprès des plus expérimentés, tandis que le renforcement de la probabilité de détection semble être un moyen efficace de dissuasion à l'entrée. La répression apparaît, en outre, appropriée à certains groupes d'individus et non à d'autres. C'est pourquoi, si le renforcement des contrôles peut s'avérer efficace, l'amélioration du ciblage des contrôles sur les catégories d'individus à risques est certainement une politique plus efficace encore, et par conséquent plus rentable pour les autorités gouvernementales. L'avantage d'une telle politique différenciée selon le comportement des individus est qu'elle émet le signal d'une tolérance minimale envers les fraudeurs, d'une connaissance approfondie des pratiques et d'une volonté affirmée de lutter contre la fraude. Elle évite, en outre, toute suspicion envers les contribuables honnêtes et devrait, en ce sens, favoriser l'observance des lois.

En matière de lutte contre la fraude, le volet répressif demeure incontournable. Néanmoins, une politique efficace à plus long terme nécessite que l'on envisage des dispositifs incitatifs. De ce point de vue, les campagnes de sensibilisation de la population sont certainement les plus appropriées. En revanche, toute initiative visant à agir sur les perceptions psychologiques est, en fait, très délicate à mener. Aussi, plutôt que de vouloir influencer les croyances individuelles en agitant de grands principes moraux, mieux vaudrait sans doute se concentrer sur des considérations dépourvues de tout jugement éthique. Une campagne de sensibilisation pourrait aussi s'avérer plus efficace si le message véhiculé était l'affirmation de la priorité accordée au développement des activités de contrôle et des moyens mis en œuvre pour détecter la fraude. Cela aurait, en outre, un caractère instructif. Dans ce cas, cependant, le principal message à transmettre n'est certainement pas celui d'une surveillance renforcée de tous les agissements -ce qui susciterait au contraire la défiance des individus. L'information doit plutôt porter sur le caractère hors-la-loi, et pénalisant pour ceux qui respectent les règles, des pratiques frauduleuses. Les pouvoirs publics obtiendront probablement davantage l'adhésion des citoyens en les informant sur leurs obligations respectives, sur les risques encourus, et en leur expliquant surtout en quoi un comportement déviant pénalise, non seulement le système, mais également chacun d'entre eux.

Dans le même ordre d'idée, les programmes éducatifs, dispensés aux enfants ainsi qu'aux jeunes adultes, devraient s'avérer particulièrement fructueux. En effet, les travailleurs au noir sont majoritairement des jeunes. Ils constituent ainsi la cible privilégiée de ces campagnes. Mais, seules des mesures généralisées, répétées et pour lesquelles chacun est directement concerné, sont de nature à modifier durablement les comportements individuels et favoriser les normes sociales de respect des règles.